

BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE
seront reversés à la commune de Sainte Jalle



SAINTE JALLE



POUR LA RESTAURATION DES « Toitures de Notre Dame de Beauvert »

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des « Toitures de Notre Dame de Beauvert »

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Restauration Toitures de N D Beauvert ».

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2011.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45.000 €. (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €.)

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

L'adresse du chèque doit être identique et être votre adresse « fiscale ». Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque,

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine

Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 LYON

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. →

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.



PRESERVONS AUJOUR'HUI L'AVENIR
Notre Dame de Beauvert

NOTRE DAME DE BEAUVERT

MHIS 1926

Ancien prieuré clunisien, l'église Notre Dame de Beauvert était rattachée au diocèse de Sisteron, jusqu'au 18e siècle. Cet édifice de style roman (12e siècle) élevé sur un plan basilical se compose d'une nef à trois travées et d'un transept ouvrant sur

abside cantonnée de deux absidioles. La voûte en plein cintre de la nef est soutenue par des arcs-doubleaux qui retombent sur des pilastres massifs. La croisée du transept surélevée supporte un clocher-tour trapu, plus tardif. Le chœur est souligné d'un bandeau composé d'une alternance de pierres noires et calcaires blancs. L'abside centrale est rythmée par une arcature, dont les supports sont ornés de chapiteaux à feuillages stylisés. A l'extérieur, la façade occidentale avec son portail sculpté se



distingue par un ensemble ornemental remarquable et original. Il est constitué d'un décor architectural antiquisant (oves, palmettes, feuilles d'acanthes...) et d'un décor historié de facture locale, situé sur sa partie supérieure (tête d'un monstre cornu, personnages...).

Ouverte tous les jours de 8h à 19h

FONDATION



DU
PATRIMOINE



Sainte Jalle

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le 1er organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- Les **subventions**.

Délégation Rhone-Alpes

Fondation du Patrimoine

Fort de Vaise

27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry

69009 LYON

Courriel : rhonealpes@fondation-patrimoine.org

Site Internet : www.fondation-patrimoine.org

